

Sainte Marie, le 30 décembre 2013

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 juillet 2013

.....
Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 26 juillet 2013 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

Etaient présents : RINGENBACH Philippe – GROSCLAUDE Denis - BISSOLI Michel - MARTIN Michel – BAINIER Georges - BRESSON Béatrice - GEORGE Jean-Claude - GLORIOD Gérard - GODAT Marie-Thérèse

Absents excusés : BIRINGER Frédéric - PARIS-JULLIEN Catherine - VIENNET Christian

Absents : BOYER Georges - GUERITTOT Geneviève - VALLAT Stéphanie

M MARTIN Michel a été nommé secrétaire.

Compte-rendu du 24 mai 2013 approuvé à l'unanimité.
.....

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Bois Agriculture

Le responsable de la commission présente au Conseil Municipal une proposition de la SARL ACCO-FORET d'achat d'un reste de houppiers de hêtre et de quelques bois découpés dans la parcelle 36 « au mont » pour un montant de 5 euros par tonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Il informe également le Conseil Municipal qu'une vente de bois aura lieu le 13 septembre 2013 à LURE.

Le responsable de la commission propose la vente de lots de charbonnette à fabriquer par les habitants dans les parcelles 36 et 38 au prix de 5 euros le lot.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Commission Voirie – Assainissement

Travaux rue de Lougres

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de la rue de Lougres, ceux-ci reprendront en septembre 2013.

Marquage de la voirie communale

Le responsable de la commission propose de louer une machine de traçage de route à la société SODEP pour remettre en peinture les marquages de la voirie communale (passages piétons, bordures...).

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Commission Permis de Construire

En cours :

CU :

Maître CARTIER Frédéric-Grande rue – CU OPERATIONNEL

Retour DDT :

DP :

VIEILLE Sébastien – 31 rue de Bavans - Ravalement de façades - **ACCORD TACITE du 25/07/2013**

METTHEZ Patrick - 21 rue des Grands Moulins – Réfection de toiture - **ACCORD TACITE du 25/07/2013**

RAIDRON Damien-7 rue de Lougres-isolation extérieure et ravalement façades – **REFUSÉ le 25/07/2013**

CU :

Maître NADLER Anne- 3 rue des Peurres Raies – RÉPONDU le 27/06/2013.

Commission Affaires scolaires – Péri-scolaire

SIVU de la Chauillère

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIVU de la Chauillère va engager une enquête pour définir les besoins en accueil petite enfance, péri-scolaire et extra-scolaire des administrés des communes du SIVU.

Commission Bâtiment – Cimetière

Le responsable de la commission présente au Conseil Municipal trois devis concernant les travaux d'aménagement du cimetière, (réfection de l'allée centrale).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier ces travaux à l'entreprise FLUBACKER, option bicouche pour un montant de 14 409.90 euros HT soit 17 234.24 euros TTC.

Commission Vie Associative

Le Conseil Municipal est d'accord pour offrir l'apéritif à l'occasion de la fête du village.

Monsieur le Maire informe que le Centre Entraide Généalogique de Franche Comté profitera de cette occasion pour présenter l'état civil de la commune complété et numérisé par leur soin avec présentation de la généalogie communale.

Le Conseil Municipal des jeunes a émis le souhait de participer à l'organisation de la fête du village.

Commission Environnement Fontaine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le jury départemental des villes et villages fleuris est passé le jeudi 25 juillet 2013 sur la commune.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU RUPT

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes de la Vallée du Rupt est compétente en matière d'assainissement collectif (collecte, transport et traitement).

A ce titre, il lui revient d'organiser et de gérer, tant en fonctionnement qu'en investissement, le service public d'assainissement collectif sur le territoire communautaire.

Monsieur le Maire expose la décision qui a été prise à l'unanimité, par le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 8 avril 2013, concernant le traitement des eaux usées des communes d'ARCEY et de SAINTE-MARIE.

Cette décision qui a été prise, au vu des différentes études techniques et financières, prévoit de construire une seule station d'épuration sur le territoire de la commune d'ARCEY pour traiter les effluents des communes d'ARCEY et de SAINTE-MARIE,

Cette nouvelle station d'épuration sera implantée sur le site actuel de la station d'ARCEY. Les eaux usées de SAINTE-MARIE seront refoulées par une nouvelle canalisation de refoulement reliant les deux stations et depuis un nouveau poste de pompage qui sera créé sur l'emplacement de la station actuelle de SAINTE-MARIE.

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle station d'épuration ainsi que le poste de pompage et la nouvelle canalisation seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage Communauté de communes qui prendra en charge l'intégralité des dépenses correspondantes.

La Communauté de communes devra se rendre propriétaire du foncier nécessaire pour construire la nouvelle station d'épuration à ARCEY et le nouveau poste de pompage à SAINTE-MARIE.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de la décision du Conseil Communautaire et de s'engager à céder à la CCVR le foncier nécessaire pour construire le poste de pompage.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de céder à la CCVR le foncier nécessaire pour y construire le poste de pompage et autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de cession ainsi qu'à signer tout document se rapportant à cette opération.

DIAGNOSTIC RADON ECOLE

Le responsable de la commission a présenté deux devis pour la réalisation du diagnostic RADON, obligatoire dans les écoles publiques.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier à l'entreprise BOLMONT, ce diagnostic pour un montant de 900 euros HT, soit 1076 euros TTC.

RENOUVELLEMENT ATESAT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de renouvellement de la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire).

Au regard des besoins de la commune, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir :

- L'option de base, pour un montant forfaitaire de 204.13 euros,
- Les missions complémentaires suivantes, pour un montant forfaitaire de 102.06 euros :
 - * Assistance de la voirie communale,
 - * Assistance à l'élaboration des programmes d'investissement de la voirie communale,
 - * Assistance dans l'élaboration des diagnostics de sécurité routière,
 - * Etude et direction des travaux de modernisation de la voirie,

Soit un coût total de 306.19 euros.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les autres documents afférents à cette affaire.

SUBVENTION

Lors de l'attribution de la subvention à l'OCCE de l'école, les chiffres pris en compte ne contenaient pas les six enfants de SAINTE-MARIE scolarisés à RAYNANS.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser les 120 euros, soit 20 euros par enfant.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

DIVERS

Logement au-dessus de la Mairie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le logement situé au-dessus de la Mairie sera loué à compter du 1^{er} août 2013 par de nouveaux locataires.

Le montant du loyer, 464 euros mensuel, sera révisable chaque 1^{er} août, indexé sur l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre, indice de base : 124.44.

Le chauffage de 100 euros mensuel sera révisable par décision du Conseil Municipal lors de la révision des tarifs.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Logement pour personnes âgées

Dans le cadre du projet d'aménagement du quartier de la Chauillère, une surface est réservée pour des logements pour personnes âgées.

Afin de vérifier le besoin et de quantifier le type ainsi que les moyens à mettre en place, une enquête auprès des personnes âgées du village sera déployée.

Le Conseil Municipal propose de confier cette mission aux membres du CCAS.

Epannage des boues

SEDE ENVIRONNEMENT nous informe par courrier des parcelles concernées pour les épandages des boues.

Il est demandé de faire un point sur la réglementation concernant la distance d'isolement minimale à respecter.

Projet CHAULIERE

Monsieur le Maire présente plusieurs esquisses concernant l'aménagement du secteur la Chauillère.

Après discussion, le Conseil Municipal retient le concept de la voirie et de la viabilisation du projet n°4 présenté.

Il est décidé de remettre en place le groupe de travail pour le secteur «habitat AU1».

Le Maire, Ph. RINGENBACH